

**Procès-verbal de la séance régulière du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière qui s'est tenue le 6 février 2007 à Joliette, sous la présidence de monsieur Maurice Blais.**

---

**Étaient présents:**

Blais, Maurice	Legault, Carol
Ducharme, Marcel	Martineau, Mario
Foisy, Jean-François	Ouellet, Yvan
Gagné, Doris	Sabourin, Nicole
Lachapelle, Thérèse	Parkinson, Merle
Langevin, Nicole	

**Étaient absents:**

Beaulieu, Céline	Thiffault, Daniel
------------------	-------------------

**Personnes ressources:**

Pierre Boissonneault	Yvon Maillette
Michel Coutu	Claude Piché
Marcel Fauconnier	Joyce Thompson-Trudeau

**Secrétaire-rédactrice:**

Didoné-Arseneau, Sylvie

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Tous les avis de convocation requis ayant dûment été envoyés et considérant qu'il y a quorum, monsieur Maurice Blais déclare l'assemblée ouverte.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption et suivis des procès-verbaux de la séance régulière du 2006-12-20 et de la séance spéciale du 2007-01-16
4. Information du président-directeur général  
information générale  
suivis de la parole à l'assemblée de la dernière rencontre
5. Parole à l'assemblée
6. Adoption du règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
7. Adoption du règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière
8. Approbation des plans d'effectifs médicaux spécialisés 2007
9. Situation financière des établissements à la période 9
10. Demande d'équipement médical spécialisé 2006-2007
11. Répartition du budget du programme d'aides techniques pour le soutien à domicile
12. Modalités concernant la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services
13. Entente de partage du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services entre l'Agence de Lanaudière et l'Agence de Laval
14. Présentation sur les indicateurs de gestion
15. Divers
16. Documents déposés
17. Date de la prochaine rencontre

18. Levée de la séance

## **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-071**

### **3. ADOPTION ET SUIVIS DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **Rencontre régulière du 20 décembre 2006**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par madame Merle Parkinson et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance régulière du 20 décembre 2006 tel que rédigé.

## **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-072**

#### **Suivis du procès-verbal**

Tous les suivis ont été faits.

#### **Rencontre spéciale du 16 janvier 2007**

**SUR PROPOSITION** dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance spéciale du 16 janvier 2007 tel que rédigé.

## **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-080**

#### **Suivis du procès-verbal**

Monsieur Michel Coutu a été nommé commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services de l'Agence et entrera en fonction le 1er mars 2007.

### **4. INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL**

#### **4.1 Information générale**

Le président-directeur général de l'Agence souhaite la bienvenue au nouveau représentant du Département régional de médecine générale, au sein du conseil d'administration, Dr Mario Martineau.

De plus, monsieur Foisy félicite madame Doris Gagné pour sa nomination comme présidente du conseil d'administration du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière.

Abordant les priorités de l'Agence, monsieur Foisy a par ailleurs assuré le conseil que le suivi de l'engorgement des urgences recevait toute l'importance requise. Comme partout au Québec, les épisodes de gastroentérite touchent la région, avec une insistance particulière au Centre hospitalier régional De Lanaudière où le manque de personnel, affecté lui aussi par la maladie, ne facilite pas une situation par ailleurs bien contrôlée.

Le président-directeur général a précisé que des ententes pourraient se conclure entre les agences de plus petite taille, pour permettre de partager de façon optimale les expertises, dans un contexte où les mandats dévolus aux agences s'alourdissent.

#### **4.2 Suivis de la parole à l'assemblée**

L'Agence a réussi à dégager une somme non récurrente de 25 000 \$ pour venir en aide à l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain.

### **5. PAROLE À L'ASSEMBLÉE**

Monsieur Judes Lussier, président du conseil d'administration de l'organisme Entraide pour la déficience intellectuelle du Joliette métropolitain, accompagné de parents, enfants et bénévoles, a tenu à remercier l'Agence pour l'aide financière obtenue au montant de 25 000 \$, sur une base non récurrente, et a précisé que l'organisme poursuit ses démarches de financement auprès de la communauté pour combler ses besoins.

**6. ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION INFIRMIÈRE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux suite à l'adoption du projet de Loi 83;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Loi a été sanctionné le 30 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT** les modifications à apporter au règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière adopté par le conseil d'administration le 14 décembre 2004.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** les modifications apportées au règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission infirmière régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-073**

**7. ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES MODALITÉS DE DÉSIGNATION DES MEMBRES ET LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMISSION MULTIDISCIPLINAIRE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE**

**CONSIDÉRANT** les modifications apportées à la Loi sur les services de santé et les services sociaux suite à l'adoption du projet de Loi 83;

**CONSIDÉRANT** que le projet de Loi a été sanctionné le 30 novembre 2005;

**CONSIDÉRANT** les modifications à apporter au règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière adopté par le conseil d'administration le 14 décembre 2004.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU:**

**D'ADOPTER** les modifications apportées au règlement concernant les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement de la commission multidisciplinaire régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière.

**RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-074**

## 8. APPROBATION DES PLANS D'EFFECTIFS MÉDICAUX SPÉCIALISÉS 2007

**CONSIDÉRANT** la correspondance du ministre de la Santé et des Services sociaux nous transmettant les plans d'effectifs médicaux (PEM) 2007 en médecine spécialisée du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière (CHRD) et du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière (CHPLG);

**CONSIDÉRANT** la recommandation du ministre de la Santé et des Services sociaux de respecter les règles de gestion des PEM-PREM 2007;

**CONSIDÉRANT** les consultations et les travaux qui ont eu lieu avec les établissements et la table PREM/RUIS;

**CONSIDÉRANT** que l'approbation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière est requise par les établissements pour recruter des médecins spécialistes.

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par monsieur Mario Martineau, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'APPROUVER**, tel que transmis par le ministre de la Santé et des Services sociaux, les PEM 2007 en médecine spécialisée du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière (CHRD) et du Centre de santé et de services sociaux du Sud de Lanaudière (CHPLG);

### RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-075

## 9. SITUATION FINANCIÈRE DES ÉTABLISSEMENTS À LA PÉRIODE 9

Le conseil a pris connaissance de la situation financière des établissements au 9 décembre 2006. Le réseau est en équilibre budgétaire, à l'exception du Centre de santé et de services sociaux du Nord de Lanaudière, où des mesures sont analysées pour corriger la situation.

## 10. DEMANDE D'ÉQUIPEMENT MÉDICAL SPÉCIALISÉ 2006-2007

**CONSIDÉRANT** la demande du sous-ministre de déposer les demandes d'équipement médical spécialisé, excluant ceux de la pharmacie, pour l'exercice financier 2006-2007 le 2 février 2007;

**CONSIDÉRANT** que la préparation a été effectuée en collaboration et en concertation avec les Centres de santé et des services sociaux de la région ainsi que le centre de réadaptation Le Bouclier;

**CONSIDÉRANT** que le MSSS a précisé que les demandes d'équipements reliés à la pharmacie, en lien avec les systèmes automatisés et robotisés dans la distribution des médicaments (SARDM), doivent être déposés pour le 30 mars 2007;

**CONSIDÉRANT** que ces priorités s'inscrivent dans le plan triennal adopté par le conseil d'administration;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par madame Thérèse Lachapelle et appuyée par madame Nicole Sabourin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**D'ACCEPTER** la priorisation des équipements médicaux spécialisés 2006-2007, excluant les équipements reliés à la pharmacie, pour la région de Lanaudière, soit:

Priorité	Établissement	Équipements médicaux spécialisés	Coût d'acquisition	Budget d'immobilisation	Budget de fonctionnement
1	CSSS du Nord	(6) Respirateurs volumétriques (Inhalothérapie) + réseau	400 000 \$	0 \$	9 000 \$
2	CSSS du Sud	Table de mammographie stéréotaxique et mammotome	365 000 \$	120 000 \$	220 000 \$
3	CSSS du Sud	Appareils d'échographie (2x)	304 000 \$	0 \$	20 000 \$
4	CSSS du Nord	(17) Moniteurs physiologiques, soins intensifs	476 000 \$	0 \$	0 \$
5	CSSS du Nord	Système de dictée centrale	375 000 \$	0 \$	0 \$
6	CSSS du Sud	Automate pour l'analyse banque de sang	170 000 \$	10 000 \$	29 000 \$
7	CSSS du Sud	Caméra 2 têtes médecine nucléaire	800 000 \$	202 570 \$	448 434 \$
8	CSSS du Nord	Appareil d'échographie en gynécologie	200 000 \$	0 \$	0 \$
9	CSSS du Nord	Échographie - Remplacement (pour salle d'angio)	150 000 \$	0 \$	15 000 \$
10	CSSS du Nord	Endoscope et exploration vasculaire (finalisation remplacement)	304 000 \$	0 \$	0 \$
11	CSSS du Nord	Automate PCR (pour Chlamydia trachomatis) microbiologie	92 000 \$	5 000 \$	13 000 \$
12	CSSS du Sud	Tomodensitomètre	1 450 000 \$	50 000 \$	402 026 \$
13	CSSS du Sud	Cytomètre en flux	140 000 \$	5 000 \$	65 000 \$
14	CSSS du Sud	Automate pour inclusions tissus	300 000 \$	5 000 \$	30 000 \$
15	CSSS du Nord	Appareil de radiographie mobile pour la salle d'opération C-arm et graphie	267 627 \$	0 \$	26 794 \$
16	CSSS du Nord	Appareil d'échographie cardiaque (2)	600 000 \$	0 \$	60 000 \$
17	CSSS du Nord	Pompes volumétriques (108 simples-19 doubles)	725 900 \$	0 \$	0 \$
18	CSSS du Nord	Rehaussement IRM radiologie	758 500 \$	0 \$	8 200 \$
19	CR Le Bouclier	Cabine audiométrique	198 000 \$	22 000 \$	6 000 \$
20	CSSS du Nord	Cabinets automatisés pharmacie (projet en cours de la nouvelle urgence)	408 500 \$	10 000 \$	82 200 \$
		<b>Totaux</b>	<b>8 484 527 \$</b>	<b>429 570 \$</b>	<b>1 434 654 \$</b>

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-076

### 11. RÉPARTITION DU BUDGET DU PROGRAMME D'AIDES TECHNIQUES POUR LE SOUTIEN À DOMICILE

**CONSIDÉRANT** l'annonce du financement du sous-ministre Roger Paquet;

**CONSIDÉRANT** les besoins à combler dans les programmes PAMPH (Programme d'aides matérielles aux personnes handicapées) volet oxygénothérapie et AVQ (Activités de la vie quotidienne) et AVD (Activités de la vie domestique) et appareils pour le soutien à domicile;

**CONSIDÉRANT** le consensus sur les critères de répartition budgétaire;

**CONSIDÉRANT** que ces critères ont été appliqués par les années antérieures;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite madame Nicole Sabourin et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU**:

**DE RÉPARTIR** les budgets entre les composantes CLSC de la façon suivante:

- éliminer les listes d'attente des besoins non récurrents du volet oxygénothérapie;
- éliminer les listes d'attente des besoins non récurrents des volets AVQ, AVD;
- faire la répartition du montant résiduel en fonction de la population de 50 ans et plus, vivant sur chaque territoire de CLSC.

## RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-077

## **12. MODALITÉS CONCERNANT LA GESTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF DU COMMISSAIRE RÉGIONAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES**

**CONSIDÉRANT** que la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services a été confiée à la directrice des ressources humaines et qu'il ya a lieu de revoir ce rattachement;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Carol Legault et appuyée par madame Nicole Langevin, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**DE CONFIER** la gestion du dossier administratif du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services au président-directeur général à compter du 1<sup>er</sup> mars 2007.

### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-078**

## **13. ENTENTE DE PARTAGE DU COMMISSAIRE RÉGIONAL AUX PLAINTES ET À LA QUALITÉ DES SERVICES ENTRE L'AGENCE DE LANAUDIÈRE ET L'AGENCE DE LAVAL**

**CONSIDÉRANT** que le commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services relève du conseil d'administration et exerce des activités exclusives en vertu de la Loi;

**CONSIDÉRANT** que des agences peuvent partager les services d'une même personne à titre de commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services;

**CONSIDÉRANT** la consultation effectuée auprès du président du conseil d'administration de l'Agence de la santé et des services sociaux et la garantie raisonnable qui peut être donnée aux membres du conseil d'administration sur la capacité du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services à effectuer les tâches de façon adéquate;

**CONSIDÉRANT** les discussions tenues entre le président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval et du président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, considérant un tel partage de services;

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition dûment faite par monsieur Yvan Ouellet et appuyée par madame Thérèse Lachapelle, **IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU** :

**DE CONFIER** au président-directeur général de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière le mandat de finaliser une entente de partage du commissaire régional aux plaintes et à la qualité des services avec l'Agence de la santé et des services sociaux de Laval, lequel aura le mandat d'agir comme commissaire pour l'une et l'autre des régions, et cela, sans pour autant affecter le volet qualité

### **RÉSOLUTION NO ASSSL-2006-079**

## **14. PRÉSENTATION SUR LES INDICATEURS DE GESTION**

Dans le cadre du processus de reddition de compte, le conseil a pris connaissance du bilan à la période 7, soit au milieu de l'année financière 2006-2007. Depuis quelques années, certains services rendus par le réseau font l'objet d'ententes avec le ministère de la Santé et des Services sociaux pour assurer une prestation optimale. Ces ententes prévoient des objectifs à atteindre et font l'objet de suivis étroits.

Le bilan déposé démontre que dans la plupart des cas, les engagements seront respectés.

## **15. DIVERS**

Aucun sujet.

---

## 16. DOCUMENTS DÉPOSÉS

Les documents suivants sont déposés pour information:

- communiqués

## 17. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine séance régulière du conseil d'administration se tiendra le mercredi 21 mars 2007.

## 18. LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 50.



---

Maurice Blais  
Président



---

Jean-François Foisy  
Secrétaire